Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le quinze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 6 décembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Electrification Rurale 2006
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise CENERGI

Par marché en date du 15 septembre 2006, l'exécution des travaux prévus au programme ER 2006 a été confiée à l'entreprise CENERGI pour un montant de 237 376.44 € TTC.

Pour mémoire, il est rappelé que ce marché comportait :

. les extensions suivantes :

- Chemin Edouard Rivière vers AFFEJEE Pascal
- Avenue Général de Gaulle vers DJENNAOUI Chantal

MAIRIE DES AVIRONS

- Chemin n° 1 vers GLENET Jean François
- Allée des Manguiers vers MAZEAU et GASIGLIA
- Chemin de l'Alambic vers RAMDIALE Régine
- Impasse des Galaberts vers RD INVEST

. les renforcements de réseaux suivants :

- Chemin Kerbel et Rue Roger Mondon : Opération Piton Rouge
- Chemin Kerbel : Résidence ANAÏS

En cours de chantier, des prestations supplémentaires se sont révélées nécessaires, à savoir :

- Pour l'extension sur l'Impasse des Galaberts **:**

. une portée BT supplémentaire à réaliser pour desservir une habitation supplémentaire pour un montant de **2 097.85 € TTC**

- Pour le renforcement sur la Rue Roger Mondon **:**

• sur exigence de l'UTR,

→ la nécessité de reprendre l'enrobé avec une épaisseur de 8 cm au lieu de 5 cm

→ la modification du lieu d'implantation de la tranchée : passage sous chaussée au lieu de l'accotement

→ aux fins de ne pas réduire la visibilité dans le carrefour : Rue Roger Mondon et Rue de l'Eglise, la nécessité de construire un mur susceptible de permettre le reculement du poste de transformateur vers le bas

• à l'intersection Chemin Kerbel et Rue Roger Mondon, profiter de l'ouverture de chaussée pour placer des fourreaux en attente afin de permettre le passage ultérieur de la moyenne tension pour le renforcement du poste existant sur la Rue Roger Mondon

Soit une plus-value de 33 367.60 € TTC

- Pour le renforcement sur le Chemin Kerbel :

. le raccordement direct du transformateur de l'opération ANAÏS au poste du Sentier Nassibia

. la réalisation de la réfection de chaussée avec un enrobé de 8 cm au lieu de 5 cm

. la modification de l'implantation de la tranchée aux fins d'éviter les réseaux existants

Soit une plus-value de 13 017.07 € TTC.

Le total des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 48 482.52 € TTC.

Un rabais de 23.50 % étant prévu au marché, le montant de l'avenant s'établit à **37 089.13 € TTC**, soit **+ 15.62 %.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 décembre 2006, a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant proposé.

En cas d'approbation, le marché serait porté à :

Montant initial	237 376.44 €
Avenant n° 1	37 089.13 €

Montant total TTC	274 465.57 €

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise CENERGI

- le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise CENERGI

- autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAMPONS